

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absent excusé : Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 11 septembre 2018.

### **N°2018-33 : Décisions modificatives n°6 budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances du 13 septembre 2018,  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.*

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
67	673	+ 1 809.00 €	TLPE COVI et PREVOT SMETA
67	673	+ 7 085.00 €	DGF 2013
014	739223	+ 1 775.00 €	FPIC

### **N°2018-34 : Décisions modificatives n°7 budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances du 13 septembre 2018,  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		12 063.26 €	

## INVESTISSEMENT

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
13	13251	32	+ 11 223.26 €	Piste cyclable
21	2128	ONA	+ 840.00 €	Réfection terrain de football printemps

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		12063.26 €	

### **N°2018-35 : Avis sur la consultation publique : Création d'un pôle technique environnemental sur le territoire de Châlons-en-Champagne**

Le Maire présente le dossier soumis à la consultation publique concernant la création d'un pôle technique environnemental sur le territoire de la commune de Châlons-en-Champagne à la demande de la Communauté d'Agglomération de Châlons.

A cet effet, le conseil municipal de Saint-Martin-sur-le-Pré doit émettre un avis sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de n'émettre aucune observation particulière sur cette affaire.**

### **N°2018-36 : Choix des entreprises pour la rénovation de la petite salle des fêtes**

Le Maire informe le conseil municipal qu'après analyse les entreprises retenues pour la rénovation de la petite salle des fêtes sont les suivantes :

- Lot 1 « Menuiserie extérieure » : Entreprise ROUX pour un montant de 22 752.66 € HT, 27 303.19 € TTC.
- Lot 2 « Isolation/doublage/plafond acoustique/menuiseries intérieure » : Entreprise AUDINOT pour un montant de 13 526.85 € HT, 16 232.22 € TTC.
- Lot 3 « Carrelage/faïence/peinture » : Entreprise DIAS pour un montant de 15 265.15 € HT, 18 318.18 € TTC.
- Lot 4 « Electricité » : Entreprise HAEZEBROUCK pour un montant de 6 956.49 € HT, 8 347.79 € TTC.
- Lot 5 « Plomberie » : Entreprise COSSENET pour un montant de 14 921.50 € HT, 17 905.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter les entreprises retenues,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## Informations

- Monsieur Jean-Philippe BROCHET fait le point sur les impayés au 20 août 2018. Les prochains points évoqués au conseil municipal se feront trimestriellement.
- Règle de gestion communale pour les nids de guêpes (rapporteur Monsieur Jean-Philippe BROCHET) :  
Lors de la séance du jeudi 13 septembre 2018, les membres de la commission des finances, pour lever toutes ambiguïtés, proposent que les interventions pour la destruction des nids de guêpes et autres insectes volants sur le domaine privé (particuliers et professionnels) ne soient pas prises en charge par la commune.  
Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette proposition.
- Site internet (rapporteur Madame Marie DEHAN CARTEL) :  
Présentation des solutions proposées par JVS concernant la gestion du site internet. Un comparatif a été réalisé entre le prestataire actuel et JVS. L'étude montre que la solution JVS est la plus avantageuse.  
Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la proposition financière de JVS.

## Questions diverses.

- Information sur l'école : Rentrée 2018/2019, les travaux exécutés...
- Réflexion sur le lieu d'un espace « fumeurs » pour le personnel de l'école.
- Information sur le recrutement de l'emploi d'assistant de gestion des ressources humaines et assistant de gestion administrative : 23 candidatures reçues.
- Information sur l'avancée des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire.
- Information sur un projet de spectacle avec les Furies en novembre 2018.
- Information sur le fleurissement : Projet 2019.
- Information sur l'avancée du dossier de la vidéo-protection du village.
- Information sur le projet de réfection du square de l'Abbaye.

**Prochain conseil le lundi 15 octobre 2018 à 20 heures.**

**Séance levée à 21 heures 50.**